

COMMUNE DE MERIGNIES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 JUIIN DEUX MILLE VINGT ET UN (17 juin 2021)

Étaient présents :

Paul Dhallewyn - Jean-Jacques Bouckenooghe – Jean-Pierre Pouzadoux – Corinne Pruvot – Jean-Paul Fleury – Angélique Pécriaux - Sylvie Delsinne – Julien Voisin – Laurent Kochanski – Cécile Van Lathem — François Baux – Marie-Paule Ghestin – Joeffrey Depinoy – Capucine Mouille - Martine Perez – Florian Chouya – Jérémy Cappel – Jean-Marc Lorphelin –

Étaient absents :

Marie Christine Lelay pouvoir donné à M. Perez – Johanna Soula pouvoir donné à J.Voisin – Florence Wallez et Guislaine Choquet pouvoirs donnés à JM Lorphelin.

Nombre de conseillers présents : 19 – 4 pouvoirs - Nombre votants : 23

Monsieur le Maire accueille le public présent et précise qu'un arrêté pris stipule que le public n'est pas autorisé à prendre la parole sauf si le Maire l'y invite.

Paul Dhallewyn, Maire ouvre la séance et demande à Florian Chouya de lire l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021
- Décisions municipales
- Transfert du Plan Local d'urbanisme à la CCPC (PLUI)
- Création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur le territoire de Mérignies et de Tourmignies
- Demande de subvention auprès du Département du Nord pour la pose de panneaux lumineux « passage piétons »
- Demande de subvention de l'association « au gré de nos pas »
- Demande de subvention exceptionnelle de l'association « tennis de table »
- Demande de subvention pour une mission d'aide humanitaire
- Demande de subvention association CATNAT de Wannehain
- Tarification de la cantine année scolaire 2021/2022
- Adhésion de la CCPC au syndicat mixte « Nord-Pas-de-Calais » pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail
- Adhésion au groupement de commandes « fourniture et acheminement d'électricité »
- Adhésion au groupement de commandes « fourniture et acheminement de gaz naturel »
- Questions et informations diverses.

Corinne Pruvot est proposée pour assurer le secrétariat de la séance et fait l'appel.

- Le Procès -verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2021 est adopté sans remarque.

- **DECISIONS MUNICIPALES**

La commune de Mérignies ne désire pas exercer son droit de préemption sur les terrains sis :

- DM N° 21-36 : 441 rue de Pont-à-Marcq cadastré A2979 pour une contenance de 1224 m² et appartenant à Mme Bernadette Deblock
- DM N° 21- 37: 1616 avenue du golf cadastré B 1745 pour une contenance de 1252 m² et appartenant à M. et Mme Cédric Chiron
- DM N° 21-38: 20 clos de la Verderie cadastré A 3434 – A 3418 – A 3419 – A 3424 pour une contenance de 130 m² et appartenant à Avenir et Patrimoine
- DM N° 21-39 : 76 allée des Renouées cadastré A 3403 pour une contenance de 393 m² et appartenant à Mme Dujardin Angélique
- DM N° 21-40 : 20 rue du bois Lambert cadastré A 1922 pour une contenance de 657m² et appartenant à Mme Vanneufville Marguerite
- DM N° 21-41 : 28 allée des tilleuls cadastré B 751 pour une contenance de 5532 m² et appartenant à M. et Mmr Maelfait – Debenne Bertrand
- DM N° 21-42 : 255 rue de la Gaillarderie cadastré A 1687 pour une contenance de 304 m² et appartenant à M. et Mme Philippe Bocquet
- DM N° 21- 43: 273 rue de la Gaillarderie cadastré A 1689 pour une contenance de 363 m² et appartenant à M. et Mme Alexandre Rogal
- DM N° 21-44 : rue Henri Brunaux cadastré B 287 pour une contenance de 3264 m² et appartenant à Mme Malbranche Yvonne
- DM N° 21-45 : 24 Clos de la Verderie cadastré A 3435 – A 3420 – A 3421 - A 3424 pour une contenance de 131 m² et appartenant à Avenir et Patrimoine
- DM N° 21-46 : 208 rue de Molpas cadastré B 2384 – B 2386 – B 2391 pour une contenance de 713 m² et appartenant à M.A.G.E.H.A.
- DM N° 21-47 : 172 rue de Molpas cadastré B 2399 pour une contenance de 610 m² et appartenant à M.A.G.E.H.A.
- DM N° 21-48 : 252 allée de Canchomprez cadastré B 2185 pour une contenance de 1088 m² et appartenant à M.A.G.E.H.A.
- DM N° 21-49 : 43 rue de Pont-à-Marcq cadastré A 3481 – A 3482 pour une contenance de 38 m² et appartenant à M. Martinot Olivier
- DM N° 21-50 : 23 allée des tilleuls cadastré B 428 – B 462 pour une contenance de 3926 m² et appartenant à M.et Mme Leleu – Romelaer Jean
- DM N° 21-51 : 1093 avenue du golf cadastré B 944 pour une contenance de 1354 m² et appartenant à Mme Cardot Isabelle
- DM N° 21-52 : 504 rue du Général Leclerc cadastré A 3265 – A 3264 p – A 3267 p pour une contenance totale de 786 m² et appartenant à M. et Mme Alexandre Bracq

- DM N° 21-53 : 180 rue de Molpas cadastré B 2400 – B 2401 pour une contenance totale de 1106 m² et appartenant à M.A.G.E.H.A.
- DM N° 21-54 : 214 rue de Molpas cadastré B 2385 – B 2387 pour une contenance totale de 600 m² et appartenant à M.A.G.E.H.A.
- DM N° 21-55 : rue nationale cadastré A 568 P pour une contenance totale de 78 m² et appartenant à M. et Mme Simler
- DM N° 21-56 : 976 rue nationale cadastré A 3463 – A 3466 – A 3467 pour une contenance totale de 659 m² et appartenant à M. Fourneau Nino
- DM N° 21-57 : 1098 avenue du golf cadastré B 974 – B 980 pour une contenance totale de 1525 m² et appartenant à M. et Mme Moynihan David
- DM N° 21-58 : Le Village cadastré A 832 p pour une contenance de 520 m² et appartenant à M. et Mme Doisy
- DM N° 21-59 : 260 rue de Molpas cadastré B 179p – B 633 p pour une contenance totale de 1700 m² et appartenant à M. Amara Mohamed
- DM N° 21-60 : 260 rue de Molpas cadastré B 179p – B 633p pour une contenance totale de 2214 m² et appartenant à M. Amara Mohamed
- DM N° 21- 61: 289 rue de Canchomprez cadastré B 2183 pour une contenance de 1001 m² et appartenant à M. Houtman Arnaud
- DM N° 21-62 : 174 allée de la source cadastré B 1584 – B 1586 pour une contenance de 1310 m² et appartenant à M. Giovagnoli Pierre
- DM N° 21-63 : 520 rue de la Chantraine cadastré A 1668 – A 1673 – A 1718 – 1720 pour une contenance de 1495 m² et appartenant à M. Rocher Thierry
- DM N° 21-64 : 514 rue nationale cadastré A 528 p pour une contenance de 1720 m² et appartenant aux Consorts Delrue

- **Création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur le territoire de Mérignies et de Tourmignies**

Un power point est présenté et commenté par Paul Dhallewyn.

Le domaine d'Assignies est la propriété de la CCPC depuis 2004. Cette dernière souhaitant vendre ce bien, deux lotisseurs se sont positionnés. Une commission composée des deux maires (Mérignies et Tourmignies) et du Président de la CCPC a choisi la société Avenir et Patrimoine de Mérignies. Un projet de parc privé a été également retenu mais ce dernier serait rejeté si un Espace Naturel Sensible (ENS) se crée avant la fin de l'année 2021

Les deux maires des communes concernées souhaitent y créer un espace naturel sensible. Le Département considère que la surface existante (18 hectares) ne suffit pas. Il prévoit une zone tampon de préemption à l'extérieur du domaine d'Assignies, ce qui ramènerait la surface à 57.2 hectares dont 22.5 ha sur la commune de Mérignies. Dès que les propriétaires de ces terrains voudront vendre, le Département pourra exercer son droit de préemption pour acquérir les terrains de la zone tampon. En aucun cas ces agriculteurs ne seront mis en demeure de vendre.

Paul Dhallewyn insiste sur le fait qu'il faut défendre les terres agricoles et que les exploitants ne soient pas lésés.

- **Décision adoptée par 23 voix pour 0 contre 0 abstention**

- **TRANSFERT DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA CCPC (PLUI)**

Monsieur le Maire montre une carte sur laquelle on voit l'étendue de la M.E.L. (1 170 000 habitants), la communauté Haute Deûle qui a été absorbée et à côté la CCPC (95 000 habitants).

De nombreux débats ont déjà eu lieu concernant l'adoption du PLUI et de la charte de gouvernance rédigée par plusieurs groupes de travail.

Cette charte de gouvernance protégeant les communes a été adoptée à l'unanimité par l'ensemble des communes lors du dernier conseil communautaire sauf Gondecourt. Il faudra plusieurs années pour que le PLUI définitif soit achevé (environ 5 ans).

Le PLUI permet d'avoir une cohérence de territoire et une vision globale tout en préservant l'identité de chaque commune. C'est un outil de mise en œuvre du projet de territoire de pays de Pévèle et pour préserver notre ruralité

De pouvoir traiter les problèmes et apporter une réponse à une échelle plus cohérente (Mobilité, Habitat, préserver la biodiversité)

De discuter avec les communes voisines et avoir une visibilité sur leur projet

De mieux défendre et exister à côté des grandes agglomérations et la MEL

La CCPC nous apportera (elle le fait déjà) une aide précieuse sur les dossiers de plus en plus complexes.

Il faut savoir que la révision d'un PLU à l'échelle de la commune coûte relativement cher et demande beaucoup de temps pour qu'il soit applicable (le dernier PLU validé en 2017 a mis de 6 ans d'études.

Notre leitmotiv lors de la campagne électorale était de mettre le *Ruralisme* à la place de l'*Urbanisme* et nous y serons fidèles.

Paul rappelle les 5 axes de développement du territoire :

- Territoire connecté
- Territoire en transition écologique
- Territoire familial
- Campagne vivante
- Terre d'entrepreneurs.

Décision adoptée par 17 voix pour 5 contre 1 abstention

- **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU NORD POUR LA POSE DE PANNEAUX LUMINEUX « PASSAGE PIETONS »**

4 panneaux réfléchissant lumineux seront installés dans la commune aux passages piétons :

- Rue de la mairie devant la pharmacie
- Rue de Pont-à-Marcq au croisement avec la rue de la Mousserie
- Rue nationale entre la boulangerie et la boucherie
- Rue nationale devant l'allée des tilleuls

Ce projet est financé à 75 %.

De nombreuses plaintes des riverains de Mérignies sont reçues en mairie. Une lettre ouverte au maire a été déposée par ceux de la rue du Rossignol. Comme pour les habitants de la rue de la Gaillarderie et de ceux de la Mousserie, il leur a été demandé de faire des propositions. La demande de mettre la rue en sens unique ne semble pas une bonne décision car la rue serait encore plus roulante et on déplacerait le problème de la circulation sur d'autres rues.

Décision adoptée par 23 voix pour 0 contre 0 abstention

- **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « AU GRE DE NOS PAS »**

500 euros pour la nouvelle association. La subvention a déjà été votée lors du vote du budget alloué aux associations mais le nom n'était pas défini.

Décision adoptée par 213voix pour 0 contre 0 abstention

- **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION « TENNIS DE TABLE »**

Subvention qui sera fixée après la manifestation des Olympiades.

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE MISSION D'AIDE HUMANITAIRE**

200 € sont demandés pour une action humanitaire au Togo. Les étudiantes sont d'accord pour faire une exposition des réalisations à la médiathèque.

Décision adoptée par 23 voix pour 0 contre 0 abstention

- **DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION CATNAT DE WANNEHAIN**

Cette association est venue en aide à la commune de Mérignies pour ses différentes demandes de reconnaissance en catastrophe naturelle. Certains habitants de Mérignies sont adhérents à cette association dans la défense de leurs demandes d'indemnisation.

La commune a été reconnue pour l'année 2020 et a déposé un recours contentieux pour l'année 2019

Une subvention de 200 euros est proposée.

- **Décision adoptée par 23 voix pour 0 contre 0 abstention**

- **TARIFICATION DE LA CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

Le tarif de la cantine n'a pas été revu depuis 2017. Actuellement il est de 3,40 €. Le nouveau prix serait fixé à 3,50 € (soit une augmentation de 2,94 %). Ce tarif est cohérent avec les autres communes voisines compte tenu du service de restauration fait sur place.

Décision adoptée par 23 voix pour 0 contre 0 abstention

- **ADHESION DE LA CCPC AU SYNDICAT MIXTE « NORD-PAS-DE-CALAIS » POUR LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL**

L'Espace Numérique de Travail (ENT) est un outil qui permet une interconnexion avec les familles des enfants scolarisés à Mérignies. Il a été utilisé pendant le confinement pour permettre aux élèves de travailler avec les enseignants. Cet outil payant a été gratuit pour les écoles l'an dernier. Il est payant pour les municipalités. Ce sera un excellent moyen de messagerie entre les parents, la médiathèque, la garderie et la mairie.

La CCPC propose de prendre ce coût à sa charge.

- **Décision adoptée par 23 voix pour 0 contre 0 abstention**

- **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES
« FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE »**

Délibération pour adhérer au groupement de commande de la CCPC pour obtenir des tarifs préférentiels pour la fourniture en gaz et en électricité

La fin du tarif réglementé fait craindre une augmentation des prix.

Décision adoptée par 23 voix pour 0 contre 0 abstention

- **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES
« FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ
NATUREL »**

Voir point précédent.

- **Décision adoptée par 23 voix pour 0 contre 0 abstention**

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Le Conseil Municipal a décidé de contrer l'évasion fiscale due aux contribuables qui n'auraient pas déclaré des travaux par exemple les piscines. Ce manquement fait perdre à la commune une somme importante de rentrée financière. L'équité fiscale doit être respectée.

Nous avons contacté une société spécialisée et inscrit au budget 2021 pour qu'elle y travaille. Un certain nombre de renseignements sont nécessaires. Ces renseignements peuvent être demandés à la Trésorerie ou à la CCPC.

En 2019, la CCPC avait eu cette initiative de transparence fiscale.

La requête auprès des contribuables sera faite par l'administration fiscale.

- Un tirage au sort pour la constitution de la liste des jurés d'assise a été effectué.
- Le panneau d'affichage lumineux a été installé cette semaine.

- Geoffrey Depinoy rappelle les Olympiades des 3 et 4 juillet organisées par 6 associations sportives de la commune.

Des flyers et des affiches sont en préparation, ainsi que des banderoles à œillets qui devront être installées.

- Une manifestation sera organisée le 14 juillet par Sylvie Delsinne. Une restauration salée et sucrée sera disponible. La buvette sera tenue par la municipalité.

Deux groupes de musiciens se relayeront pour animer la soirée jusqu'à minuit. Le feu d'artifice sera tiré à 23 heures et des bâtons lumineux sont commandés.

Julien Voisin informe que le propriétaire des terrains prévus pour la Résidence Séniors Service revient à des propositions plus sages de maisons individuelles.

- Jean Marc Lorphelin demande si on peut donner à Monsieur Verspieren de Beforest un accord pour engager le processus. Un avis favorable lui est donné. Ce projet sera plutôt réalisé sur l'ancien terrain de football. Il sera intégré à l'étude demandée à l'urbaniste.

La séance est levée à 22 h 55.

Paul Dhallewyn

Jean-Jacques Bouckennooghe

Marie-Christine Lelay

Jean-Pierre Pouzadoux

Corinne Pruvot

Jean-Paul Fleury

Angélique Pécriaux

Sylvie Delsinne

Julien Voisin

Laurent Kochanski

Cécile Van Lathem

Capucine Mouille

François Baux

Marie-Paule Ghestin

Joeffrey Depinoy

Martine Perez

Florian Chouya

Evelyne De Rycker

Jérémy Cappaen

Guislaine Choquet

Johanna Soula

Jean-Marc Lorphelin

Florence Woillez